# **CONSERVATION PARTAGEE: MODE D'EMPLOI**

#### Désherbage:

Rappel: tous les ouvrages sont intéressants, aucun tri qualitatif (car trop subjectif et contraire à l'objectif patrimonial) ne doit être effectué.

Dans l'optique de la conservation, les ouvrages retenus doivent être en bon état général, la couverture doit être intacte, aucune page ne doit être arrachée. L'ouvrage ne doit pas être gribouillé. Sauf exemplaire particulièrement rare (en cas de doute, intégrer plutôt qu'écarter)

Que la bibliothèque soit informatisée ou non, l'ouvrage doit être sorti des collections.

#### Tri :

Les ouvrages doivent être classés à l'aide de la liste ci-jointe. Si un ouvrage peut être attribué à plusieurs pôles, la hiérarchie retenue est la suivante :

- 1. Auteur
- 2. Editeur / Collection
- 3. Genre (conte, poésie...)
- 4. Thème

## Mise en colis:

Faire un (ou plusieurs, si le volume d'ouvrages est important) colis par bibliothèque destinataire, à l'aide du tableau ci-joint (annexe 1). Les colis doivent porter très lisiblement le nom de la bibliothèque destinataire (en bas à droite), ainsi que le nom de la bibliothèque expéditrice.

#### Dépose des colis :

Les colis doivent être déposés à la Bibliothèque Départementale de Prêt de votre département, et ce **IMPERATIVEMENT** pendant la période figurant dans le calendrier ci-joint (annexe 2).

À la BDP, les colis doivent être triés par département destinataire, à l'endroit prévu à cet effet. Une personne de la BDP de votre département vous accueillera.

La bibliothèque doit envoyer à l'Agence **un bilan de dépôt** mentionnant le nombre global d'ouvrages déposés en BDP, le plus tôt possible.

Pour les bibliothèques Pôles d'Excellence ou de ressources :

## Reprise des colis :

Vous devez aller chercher les colis qui vous sont destinés à la BDP de votre département, et ce **IMPERATIVEMENT** pendant la période figurant dans le calendrier ci-joint (annexe 2).

## Intégration dans vos collections :

Vous devez intégrer les ouvrages reçus dans vos collections, en mentionnant sur la notice de l'ouvrage sa provenance « Conservation Partagée : Bibliothèque de XXX(lieu) », en utilisant la zone exemplaire ou en note dans la notice de base.

Par ailleurs, vous devez dans la zone cote préciser que les ouvrages font partie de la Conservation partagée, en y mentionnant « CP » de manière à repérer facilement l'ensemble des ouvrages concernés.

# N'oubliez pas :

Si vous êtes Pôle d'Excellence, les ouvrages ainsi reçus et intégrés ne doivent pas faire l'objet de prêt, mais simplement de consultation sur place.

#### Contact :

Aurélie Giordano (aurelie.giordano@livre-paca.org)

Agence régionale du Livre Paca / 8/10, rue des Allumettes / 13 098 Aix-en-Provence Cedex 02

Tél.: 04 42 91 65 21